

des Princes &c. Juillet 1764. 39

me confirment, comme ils doivent vous confirmer, que la République n'a absolument rien à craindre pour sa liberté & sa constitution; & que si elle a eu quelques allarmes sur ces objets, elle devoit déjà être rassurée; pourvu qu'elle ne veuille pas profiter des conjonctures pour vexer ses propres habitans, & nourrir elle-même les troubles qu'elle paroît vouloir éviter. C'est pourquoi j'aurois souhaité qu'elle eût voulu suivre le conseil des plus considérables d'entre ses Membres; & comme c'est sans contredit le parti le plus raisonnable & le plus conforme au bien de toute votre Nation, je ne crois pas vous pouvoir donner une meilleure preuve de la sincérité de mes sentimens, tant à votre égard que pour la République en général, qu'en vous conseillant la sagesse & la modération. Au reste, je ne puis vous dissimuler l'étonnement où j'ai été de voir la Lettre que vous m'avez adressée, datée du Palais du Prince-Primat; vu que je sais, sans en pouvoir douter, combien ce digne Chef de la République est éloigné de prendre part aux démarches que vous avez faites; & qui pourtant, sans sa coopération, ne peuvent être considérées que comme des atteintes données à la constitution de la République, & comme injurieuses à moi-même par l'idée que je serois en droit de prendre des motifs qui vous ont fait agir, si pour vous rendre justice à ce sujet, je ne m'en rapportois pas plus aux sentimens que je vous connois d'ailleurs, qu'aux derniers événemens auxquels vous avez eu part.

Sur ce je prie Dieu &c.

Autre Lettre du même Roi, en date du 4 Mai, remise au Prince Palatin de la Russie Polonoise & autres Seigneurs, en réponse à la leur du 15. Avril dernier.

